

GUIDE

Comprendre les logos environnementaux et normes pour les produits papiers





Géraldine Poivert

Directrice générale,
Ecofolio

Crédit : Zabou Carrière



Jean-Charles

Caudron

Chef du service
Filières Responsabilité
élargie du producteur
(REP) et Recyclage,
l'ADEME

Crédit : Antoine Doyen

Édito

Comme de nombreux produits, les papiers à copier, les papiers imprimés ou les enveloppes signalent leurs qualités et avantages environnementaux à l'aide de logos, labels ou autres allégations environnementales. Ces signes et slogans se multiplient et il est souvent difficile de s'y retrouver.

Ecofolio, l'éco-organisme des papiers, en collaboration avec l'**ADEME**, établissement public de l'environnement et du développement durable, a réalisé ce guide pour offrir des repères simples et pratiques aux usagers de la filière papiers. Grâce à cette grille de lecture, chacun sera en mesure de comparer, de choisir ses produits et ses fournisseurs selon des critères environnementaux et de connaître les compatibilités avec les critères du barème éco-différencié (B.E.D.) mis en place avec le nouvel agrément d'Ecofolio délivré par les pouvoirs publics en début d'année 2013. En effet, ces différents logos environnementaux et normes applicables à la filière doivent être des « aides à la décision » dans l'éco-conception d'un produit papier imprimé, dans l'achat du papier à copier, des enveloppes ou des cahiers. Les signes les plus répandus sont répertoriés et analysés dans les pages suivantes selon trois thèmes :

- ▶ l'origine de la fibre,
- ▶ les produits finis,
- ▶ les sites de production.

Cet outil est celui de tous les utilisateurs responsables de papiers. Mieux conçus et mieux triés, les papiers seront de plus en plus recyclés. Cette gestion responsable de la matière première assure le développement durable des activités liées au papier.

Sommaire

Pour entrer en matière	4
Pour une gestion durable des papiers	5
Quels logos pour quels produits ?	7
<hr/>	
1. Les logos environnementaux relatifs à l'origine de la fibre	8
FSC®	10
PEFC™	12
APUR	14
La boucle de Moebius	15
<hr/>	
2. Les logos environnementaux relatifs aux produits finis (cycle de vie complet)	16
L'Écolabel européen	18
Paper by Nature	20
NF Environnement	21
L'écolabel officiel allemand « Ange bleu »	22
L'écolabel nordique « Nordic Swan »	23
<hr/>	
3. Marques et normes relatives aux sites de production	24
Imprim'vert®	26
ISO 14001	27
EMAS	28
<hr/>	
4. Utiliser vos logos environnementaux pour accéder favorablement aux critères du barème éco-différencié	30
Sur la fibre	32
Sur les éléments perturbateurs du recyclage lors des étapes de façonnage	33
<hr/>	
Pour aller plus loin	34
Logos environnementaux et normes : comment ça marche ?	35
Ecofolio	36
L'ADEME	37
Glossaire	38
La Boucle papiers	39
La version imprimée de ce guide est éco-conçue	39
<hr/>	
Les logos environnementaux en un clin d'œil	40

POUR ENTRER EN MATIÈRE

L'économie circulaire permet d'envisager les déchets comme des ressources à exploiter. L'enjeu ? Faire des vieux papiers une matière première secondaire compétitive et disponible pour les activités humaines et économiques.

Pour une gestion durable des papiers

Le papier, un produit de consommation durable ?

La question de la disponibilité et de l'accessibilité du papier se pose aujourd'hui du fait de la concurrence d'usage sur la ressource bois et de l'augmentation de son coût.

Mieux produire, mieux acheter, mieux utiliser, mieux jeter : tel est le *credo* d'une gestion responsable et durable des papiers.

Un papier éco-conçu est un papier dont les impacts environnementaux sont diminués tout au long du cycle de vie. Ce guide vous permet d'identifier les papiers vertueux selon trois paramètres :

► L'origine de la fibre

- soit parce qu'ils sont recyclés (c'est-à-dire qu'ils contiennent un minimum de 50 % de fibres recyclées) et ainsi garantissent des économies d'eau et d'énergie. En effet, la production de papier recyclé, par rapport à celle de papier issu de fibre vierge, divise la consommation d'énergie par 2 et d'eau par 3* ;
- soit parce qu'ils sont certifiés issus de forêts gérées durablement, et ainsi garantissent un usage raisonné et approprié de la ressource en bois.

► L'ensemble du cycle de vie

parce que l'on réduit ainsi les impacts « du berceau à la tombe ».

► Les sites de fabrication

parce qu'ils sont produits sur des sites qui intègrent une démarche environnementale.

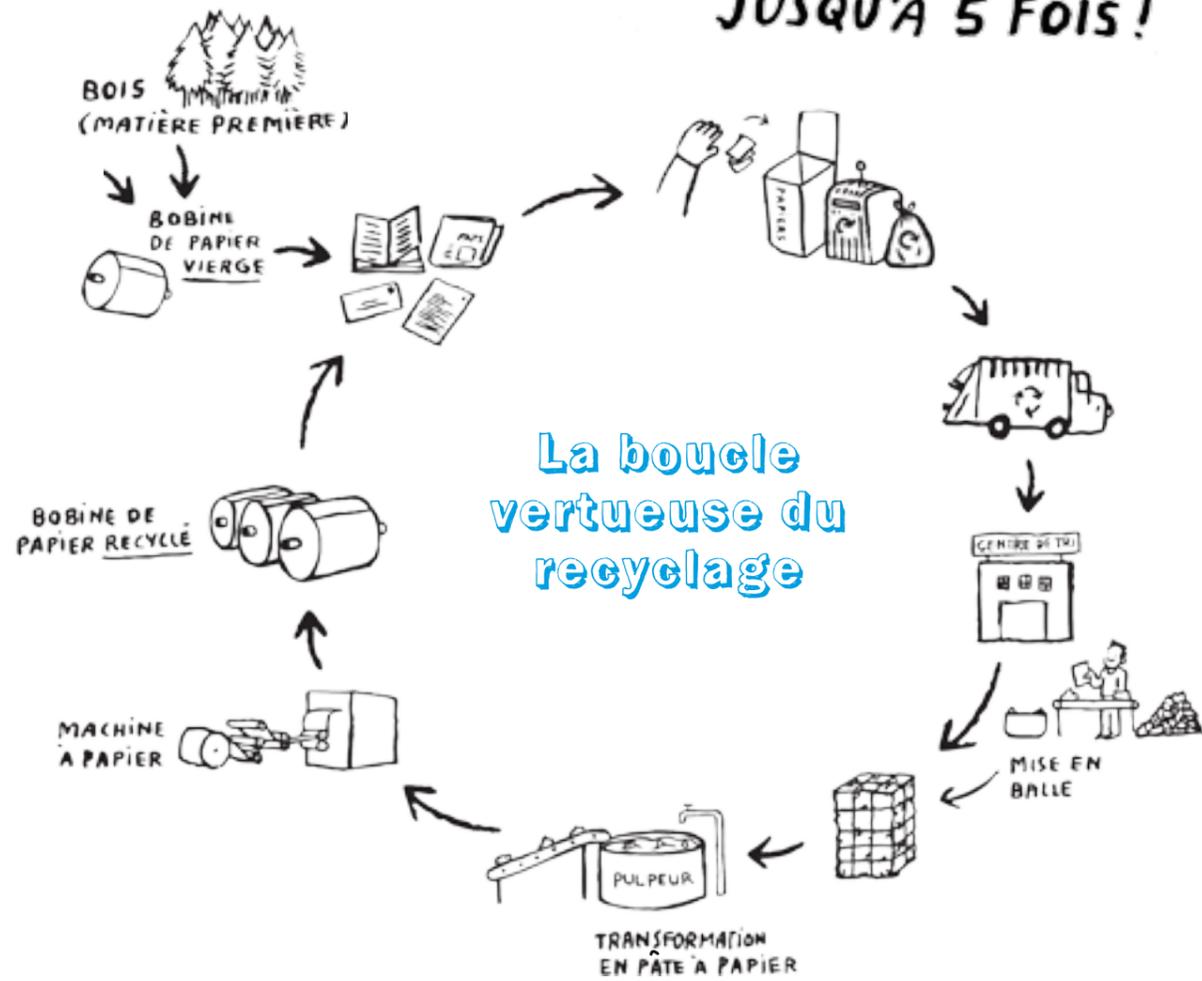
* BREF Industrie papetière, 2001, Commission européenne

Fabriquer du papier recyclé est une des voies de pérennisation du support papier.

Le papier se recycle jusqu'à 5 fois. Ainsi, en favorisant la société du recyclage, la filière dispose d'une matière première alternative compétitive : la fibre sera mieux gérée, mieux exploitée et disponible en plus grande quantité.



LE PAPIER SE RECYCLE JUSQU'À 5 FOIS !



Le barème éco-différencié, premier levier de l'éco-conception

L'application du barème éco-différencié incite déjà à la mise en œuvre de démarches de prévention et d'éco-conception chez les adhérents.

Un barème pour inciter à l'éco-conception

Pour Ecofolio, l'amélioration de la recyclabilité des papiers, en réduisant l'usage d'éléments perturbateurs, constitue un des aspects importants en matière d'éco-conception.

Le barème éco-différencié est un outil d'incitation qui se fixe trois objectifs :

- ▶ favoriser l'usage de papier recyclé,
- ▶ améliorer la recyclabilité,
- ▶ favoriser la traçabilité de la fibre.

Comment fonctionne le barème éco-différencié ?

En pratique, le barème éco-différencié s'applique sur une contribution de base, autour de laquelle s'articulent un bonus et des malus. Ainsi pour les papiers mis sur le marché en 2013, à déclarer en 2014, le B.E.D. est articulé autour de ces éléments :

- ▶ **Poids** : une contribution de base exprimée en €/t ;
- ▶ **Fibre** : un bonus de 10% pour les papiers contenant majoritairement des fibres recyclées ou un malus de 5% pour les papiers ne répondant pas au critère fibre de l'Écolabel européen ;
- ▶ **Recyclabilité** : un malus de 5% par élément perturbateur du recyclage.

Pour en savoir plus, consultez la documentation en ligne sur www.ecofolio.fr/dossiers/docbed.pdf

Quels logos pour quels produits papiers ?

	Logos environnementaux relatifs à l'origine de la fibre			Logos environnementaux relatifs aux produits finis				
	APUR	FSC®	PEFC™	Der Blaue Engel	EU Ecolabel	NF Environnement	Nordic Swan	Paper by nature
Papiers à copier	✓	✓	✓	✓	✓		✓	
Enveloppes et pochettes postales	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Cahiers	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Annuaire	✓	✓	✓				✓	
Imprimés publicitaires et catalogues	✓	✓	✓		✓		✓	
Livres	✓	✓	✓				✓	
Journaux et magazines	✓	✓	✓				✓	
Éditions d'entreprise et magazines de marque	✓	✓	✓				✓	
Courriers de gestion	✓	✓	✓				✓	

1 - LES LOGOS ENVIRONNEMENTAUX RELATIFS À L'ORIGINE DE LA FIBRE



Crédit : Sylvain Hiteau

La fabrication de tout produit papier commence par le choix de la fibre. Pour montrer « pâte verte », elle peut être issue de ressources recyclées, les vieux papiers, ou fabriquées à partir de bois provenant de forêts gérées durablement, ou d'un mélange des deux.

Recyclé ou certifié ?

La question revient souvent. Que faut-il privilégier ?

Papiers recyclés et papiers issus de forêts gérées durablement ne s'opposent pas car la fibre cellulosique vierge est indispensable à la fabrication du papier à l'origine. Complémentaires, ils garantissent la préservation de la ressource en bois. C'est pourquoi il est fondamental de bien gérer la forêt en utilisant des fibres provenant de forêts certifiées.

Les papiers se recyclant jusqu'à 5 fois, leur recyclage participe à la préservation des ressources naturelles. En effet, recycler les vieux papiers permet de retarder l'adjonction de matière première vierge dans le processus de fabrication du papier. En outre, les avantages du papier recyclé sont nombreux : sa production est économe en eau et en énergie, et la fibre recyclée constitue une ressource de proximité. Le recyclage permet également de libérer de la ressource pour d'autres usages (bois énergie, panneaux...). Le caractère renouvelable de la ressource bois n'exclut pas la rationalisation de son exploitation face aux pressions sur l'environnement.



Les papiers se recyclant jusqu'à 5 fois, leur recyclage participe à la préservation des ressources naturelles.

DEFINITION

Selon Ecofolio, la fibre recyclée contient au moins 50% de fibres issues du recyclage.

Logos environnementaux :



FSC®



PEFC™

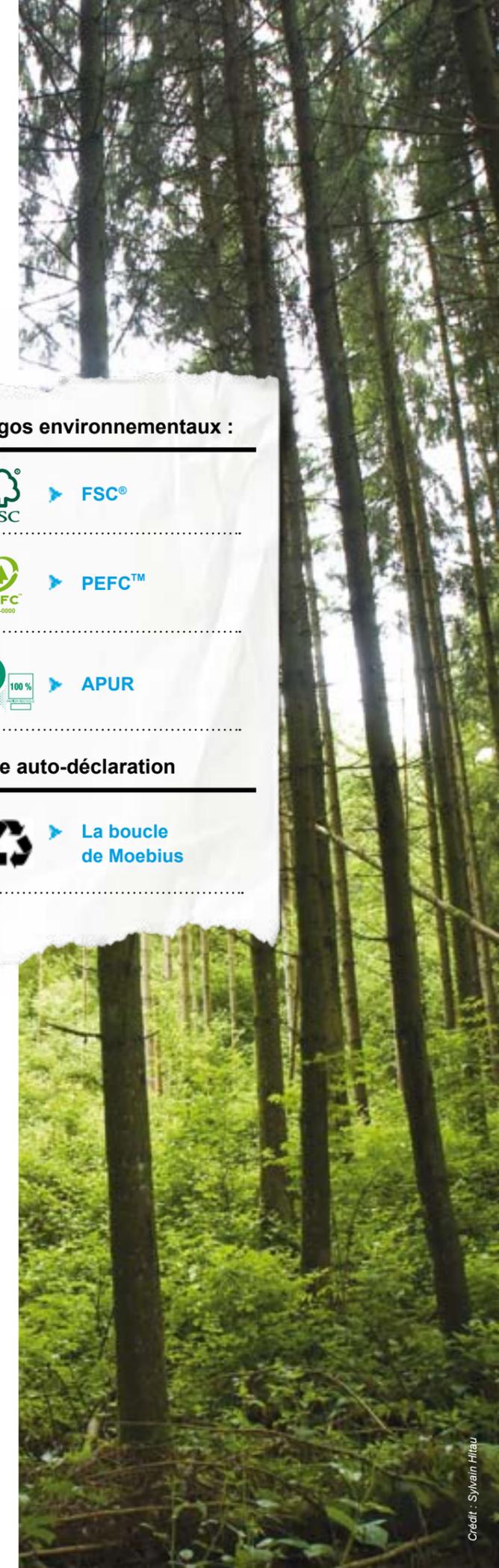


APUR

Une auto-déclaration



La boucle de Moebius



Crédit : Sylvain Hiteau



Forest
Stewardship
Council

- Logo environnemental officiel
- Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

- Label FSC® Recyclé = bonus systématique sur la fibre
- Label FSC® 100% = absence de malus sur la fibre
- Label FSC® Mixte = absence de malus sur la fibre, voire bonus si supérieure à 50%

Le + selon Ecofolio

- La garantie de la gestion responsable de la ressource bois
- Une approche internationale reconnue par les associations environnementales telles que WWF et Greenpeace
- La consultation des parties prenantes pour la construction du cahier des charges

1. Définition

Date de création	1993
Spécifique au papier	Non, porte également sur tous les produits dérivés du bois.
Présentation générale Historique	Le FSC® (Forest Stewardship Council), propriétaire du logo éponyme, est une ONG, à but non lucratif et indépendante, qui a été créée en 1993 pour promouvoir à travers le monde un mode de gestion responsable des forêts.
Principes de gestion	Le FSC® est composé de membres représentatifs de divers groupes pour la protection de l'environnement et des droits sociaux, au nombre desquels Greenpeace et WWF, des propriétaires forestiers, l'industrie du bois et du papier, des associations d'aide aux populations autochtones, mais aussi des particuliers venant du monde entier. Le principe développé par le FSC® différencie deux certifications : un certificat de gestion forestière pour les propriétaires et gestionnaires forestiers (certificat FM pour Forest Management) qui respecte les principes et critères FSC®, et un certificat de la chaîne d'approvisionnement et de transformation (certificat CoC pour Chain of Custody soit chaîne de contrôle) pour les exploitants forestiers, les entreprises de négoce, de transformation (dont imprimeurs) et de commercialisation jusqu'au consommateur final. La chaîne de contrôle est conditionnée chez FSC® par le transfert de propriété.
Périmètre concerné (cycle de vie)	Le logo FSC® garantit que le bois est issu de forêts gérées selon des critères environnementaux et sociaux (gestion forestière écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable).

2. Schémas et fonctionnement

Fonctionnement et attribution	<p>Ce logo environnemental prend en compte l'intégration de fibres vierges et recyclées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pour les fibres vierges, le respect du cahier des charges par l'exploitant forestier est contrôlé par un organisme de certification indépendant accrédité ; on distingue le bois certifié (qui remplit l'ensemble du cahier des charges) et le bois contrôlé (bois non certifié mais reconnu comme excluant le bois d'origine jugée non acceptable) ; ▶ pour les fibres recyclées, un minimum de 85 % de recyclage post-consommation (voir glossaire) est exigé. <p>La traçabilité des fibres jusqu'au produit imprimé doit ensuite être assurée par une chaîne d'acteurs certifiés (papetier, distributeur, imprimeur...), constituant la « chaîne de contrôle ». Cette certification fait également l'objet d'un audit de tierce partie réalisé par un organisme de certification indépendant accrédité. Enfin, le produit fini se voit apposer le logo accompagné du numéro de chaîne de contrôle du dernier acteur de la chaîne de transformation du produit.</p> <p>Le programme d'accréditation des organismes de certification indépendants établi par le FSC® est géré par un organisme d'accréditation international ASI (Accreditation Service International). 3 logos différents peuvent être attribués :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ le label FSC® 100% (pour les produits conçus à partir de matières premières vierges issues de forêts certifiées FSC®) ; ▶ le label FSC® Mixte (pour les produits conçus à partir d'une combinaison de fibres vierges certifiées FSC®, de fibres vierges contrôlées et/ou de matières premières recyclées) ; ▶ le label FSC® Recyclé (pour les produits conçus à partir de fibres recyclées post-consommateur).
-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Principaux critères d'attribution

10 principes environnementaux et sociaux portant sur la gestion de la forêt :

- ▶ respect des lois et des principes du FSC® ;
- ▶ propriété foncière, droit d'usage et responsabilité ;
- ▶ droit des peuples autochtones ;
- ▶ relations communautaires et droit des travailleurs ;
- ▶ gestion forestière diversifiée (produits et services) ;
- ▶ minimisation de l'impact environnemental (eau, sols, biodiversité...);
- ▶ formalisation d'un plan de gestion ;
- ▶ suivi et évaluation des opérations ;
- ▶ conservation des forêts à haute valeur de conservation ;
- ▶ planification des plantations.

Ces 10 principes sont déclinés en plus de 56 critères. La prochaine version entrant en vigueur en 2015 comptera plus de 70 critères.

L'approche concerne uniquement l'origine de la fibre : elle est monocritère.

Niveau de diffusion

Monde

Incorporation de fibre recyclée

Trois différents niveaux d'incorporation (voir plus bas).

3. Redevance d'usage

Audit de certification	Le propriétaire doit démontrer son respect des normes FSC® pour obtenir la certification (système dit de performance). Ceci est contrôlé par un audit initial : les audits sont effectués sur site, le nombre de jour d'audit dépend de la dimension du périmètre de certification. Le coût dépend ainsi du périmètre et de l'organisme certificateur. Compte tenu de la durée de validité du certificat, un audit de renouvellement est reconduit tous les cinq ans.
Audit de contrôle	Audit annuel de suivi sur site.
Redevance annuelle	Les entreprises certifiées (certificats Forest Management et Chain of Custody) versent une redevance annuelle (incluse dans le coût de l'audit) liée aux frais d'administration annuels et reversée à FSC® International : <ul style="list-style-type: none"> ▶ pour les certificats de Forest Management (FM) : redevance annuelle entre 0,0001 et 0,01 US \$ par hectare selon les types de forêts ; ▶ pour les certificats Chain of Custody (CoC) : redevance annuelle selon le chiffre d'affaires (CA) : entre 50 US \$ par an jusqu'à maximum 7500 US \$ par an. Par ailleurs, toute entreprise (certifiée ou non) souhaitant soutenir l'association peut adhérer à FSC® France, selon les conditions définies par FSC®. Elle verse alors une cotisation annuelle (entre 200 € et 5000 € selon son CA).

4. Mais encore...

www.fsc-france.fr



Label FSC® 100 % : ce label concerne les produits conçus à partir de 100 % de matière première certifiée FSC®. Les fibres certifiées FSC® proviennent d'une forêt audité par un organisme selon les 10 principes de gestion forestière définis par FSC®. Ce logo ne concerne donc que les produits non recyclés fabriqués à partir de pâte vierge 100 %.



Label FSC® Recyclé : ce label concerne les produits conçus à partir de 100 % de fibres recyclées dont au moins 85 % de post-consommation. Le pourcentage placé sous la boucle de Moebius est le pourcentage de fibres recyclées.



Label FSC® Mixte : ce label concerne les produits conçus à partir d'une combinaison de fibres vierges certifiées FSC® et de fibres vierges contrôlées et/ou de fibres recyclées. Le pourcentage placé sous la boucle de Moebius correspond au pourcentage de fibres recyclées.



- Logo environnemental officiel
- Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

- PEFC™ recyclé = bonus systématique sur la fibre
- Certifié PEFC™ = absence de malus sur la fibre

Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes

Le + selon Ecofolio

- La garantie de la gestion responsable de la ressource bois
- Les instances de décisions regroupent des parties prenantes diverses

1. Définition

Date de création	1999
Spécifique au papier	Non, porte également sur tous les produits dérivés du bois.
Présentation générale Historique	<p>PEFC™ Council (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) est une organisation internationale qui promeut la gestion durable des forêts à travers la certification forestière et la labellisation des produits en bois et à base de bois. Apposée sur un produit à base de bois, la marque PEFC™ apporte la garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et, qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.</p> <p>PEFC™ Council est basé sur un mécanisme de reconnaissance des schémas nationaux de certification forestière qui répondent aux exigences du PEFC™ Council à travers des évaluations régulières. L'Association française de certification forestière, dite également PEFC™ France, est l'un des membres fondateurs du PEFC™ et est détenteur du dit logo.</p>
Principes de gestion	<p>Toutes les instances de décision du PEFC™ comportent trois collèges :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les producteurs, propriétaires ou gestionnaires forestiers ; ▶ les entreprises de transformation, industriels de la première et seconde transformation (notamment imprimeurs) ; ▶ les usagers (défenseurs de l'environnement, chasseurs, consommateurs, clubs de sport ou de loisirs, agriculteurs...). <p>La certification de la gestion forestière peut apporter une double garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ sur la gestion forestière : PEFC™ garantit que chaque forêt certifiée est réellement gérée selon les règles établies par les parties prenantes représentées dans les instances de certification et contrôlées à ce titre par des tiers compétents et indépendants ; ▶ sur les produits commercialisés : la chaîne de contrôle PEFC™ garantit que le bois récolté dans ces conditions est bien identifié à chaque étape de sa transformation et qu'un contrôle annuel a été réalisé par un organisme indépendant et accrédité.
Périmètre concerné (cycle de vie)	PEFC™ garantit que le bois est issu de forêts gérées durablement (critères environnementaux, sociaux et économiques).

2. Schémas et fonctionnement

Fonctionnement et attribution	<p>La certification de la chaîne de contrôle permet le suivi de la matière bois par toute entité qui exploite, transporte, manipule ou transforme des produits issus de forêts, à toutes les étapes, depuis la forêt jusqu'au consommateur final. Cette certification fait également l'objet d'un audit de tierce partie réalisé par un organisme de certification indépendant accrédité.</p> <p>Enfin, le produit fini se voit apposer le logo accompagné du numéro de chaîne de contrôle du dernier acteur de la chaîne (par exemple : imprimeur pour les produits imprimés, papetier pour les papiers à copier).</p> <p>Les organismes de certification indépendants en France sont accrédités par le COFRAC.</p>
--------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Principaux critères d'attribution

La gestion forestière durable se base sur le respect des normes minimales fondées sur les 6 recommandations définies lors des conférences d'Helsinki en 1993 et de Lisbonne en 1998 :

- ▶ conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et leur contribution aux cycles globaux du carbone ;
- ▶ maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;
- ▶ maintien et encouragement des fonctions de production des forêts (bois et autres produits) ;
- ▶ maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;
- ▶ maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection par la gestion des forêts, en particulier sols et eaux ;
- ▶ maintien des autres fonctions socio-économiques.

PEFC™ s'appuie sur 2 marques :

- ▶ Certifié PEFC™ : avec au moins 70 % de matière « certifié PEFC™ » provenant de forêt certifiée PEFC™ ou de matière recyclée ;
- ▶ PEFC™ recyclé : avec au moins 70 % de matière « certifié PEFC™ » provenant de sources recyclées.

L'approche concerne uniquement l'origine de la fibre : elle est monocritère.

Niveau de diffusion

Monde

Incorporation de fibre recyclée

Deux différents niveaux d'incorporation.

3. Redevance d'usage

Audit de certification	Audit de certification par un organisme certificateur tous les 5 ans.
Audit de contrôle	Audit de suivi tous les ans.
Redevance annuelle	Cotisation annuelle selon le CA : de 200 € (CA<500 k€) à 5 476 € (CA>63,5 M€).

4. Mais encore...

www.pefc-france.org



Certifié PEFC™ : le produit contient au moins 70 % de matières premières certifiées PEFC™ issues de forêts gérées durablement, de sources recyclées, le reste étant contrôlé comme provenant de sources non controversées.



PEFC™ recyclé : le produit contient au minimum 70 % de matières premières recyclées, le reste étant contrôlé comme provenant de sources non controversées.



- Logo environnemental officiel
- Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

Bonus systématique sur la fibre

APUR



1. Définition	
Date de création	1992
Spécifique au papier	Oui
Présentation générale Historique	Ce logo environnemental privé a été créé par l'APUR (Association des producteurs et utilisateurs de papiers recyclés) pour promouvoir l'utilisation du papier recyclé en France. Il permet de reconnaître ou de valoriser la présence de papier recyclé en proportion minimale de 50%.
Principes de gestion	L'APUR attribue le logo décliné en 3 niveaux en fonction du taux d'intégration de fibres recyclées.
Périmètre concerné (cycle de vie)	Incorporation de fibres recyclées dans la production du papier.
2. Schémas et fonctionnement	
Fonctionnement et attribution	Le logo environnemental est attribué, sur requête d'un adhérent APUR, à certains de ses papiers (voire à tous) ou aux pâtes marchandes qu'il produit et comporte deux informations obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> ▶ le pourcentage d'intégration de fibres recyclées (60%, 80% ou 100%) ; ▶ le numéro d'agrément qui permet d'identifier le pays d'origine et le fabricant, de connaître les caractéristiques et la composition du produit auquel il est attribué.
Principaux critères d'attribution	Approche monocritère : utilisation de fibres recyclées post-consommation pour la fabrication de papier ou production de fibres recyclées pour les fabricants de pâtes. Si un papier (ou une pâte) agréé APUR peut être fabriqué à partir de chutes issues de la production du papier, réutilisées directement sur place, l'attribution du logo ne se fait que sur la base de l'utilisation de fibres usagées, ou de chutes de transformation, ayant fait l'objet d'une récupération.
Niveau de diffusion	France, Europe
Incorporation de fibre recyclée	Pour le papier recyclé, au minimum 50%, le pourcentage de fibres recyclées étant indiqué sur le logo au-dessus du numéro d'agrément identifiant le fabricant. Il existe 3 valeurs possibles : <ul style="list-style-type: none"> ▶ 60% (cela signifie que le pourcentage de fibres cellulosiques de récupération utilisées est compris entre 50% et 69%) ; ▶ 80% (entre 70 et 89%) ; ▶ 100% (au moins 90%). Pour la pâte marchande recyclée : fabrication de la pâte exclusivement à partir de fibres récupérées (100%).
3. Redevance d'usage	
Audit de certification	Aucun
Audit de contrôle	Vérification et audit de contrôle d'utilisation de produits récupérés dans la fabrication de pâte marchande ou de fibres recyclées dans la fabrication de papiers.
Redevance annuelle	Adhésion à l'APUR.
4. Mais encore...	
	www.apur-papiersrecycles.com



La boucle de Moebius

- Logo environnemental officiel
- Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

- Pas de compatibilité systématique avec les critères du B.E.D.
- Bonus potentiel si la boucle de Moebius indique un pourcentage de matériau recyclé > ou égal à 50%
Toutefois l'utilisation de cette boucle n'étant pas vérifiée par une tierce partie, cela ne représente pas une justification suffisante pour Ecofolio.
Il est sous la pleine et entière responsabilité de l'industriel.



1. Définition	
Date de création	1970
Spécifique au papier	Non
Présentation générale Historique	La boucle de Moebius est une déclaration environnementale de type II (norme ISO 14021 - auto-déclarative).
Principes de gestion	S'il contient un chiffre à l'intérieur, celui-ci indique la part de matière recyclée. S'il n'y en a pas, cela veut dire que le matériau est potentiellement recyclable.
Périmètre concerné (cycle de vie)	Production (avec une indication de la ressource recyclée) ou fin de vie (sans chiffre à l'intérieur).
2. Schémas et fonctionnement	
Fonctionnement et attribution	L'utilisation de la boucle de Moebius ne fait pas l'objet d'un contrôle par une tierce partie et est donc sous la pleine et entière responsabilité de l'industriel.
Principaux critères d'attribution	Approche monocritère.
Niveau de diffusion	Monde
Incorporation de fibre recyclée	 La part de matière recyclée est indiquée par un chiffre à l'intérieur de la boucle.
3. Redevance d'usage	
Audit de certification	Aucun
Audit de contrôle	Aucun
Redevance annuelle	Aucune
4. Mais encore...	
	Les bonnes pratiques d'utilisation de ce logo sont décrites dans la norme ISO 14021 (www.iso.org)

2 - LES LOGOS ENVIRONNEMENTAUX RELATIFS AUX PRODUITS FINIS (CYCLE DE VIE COMPLET)

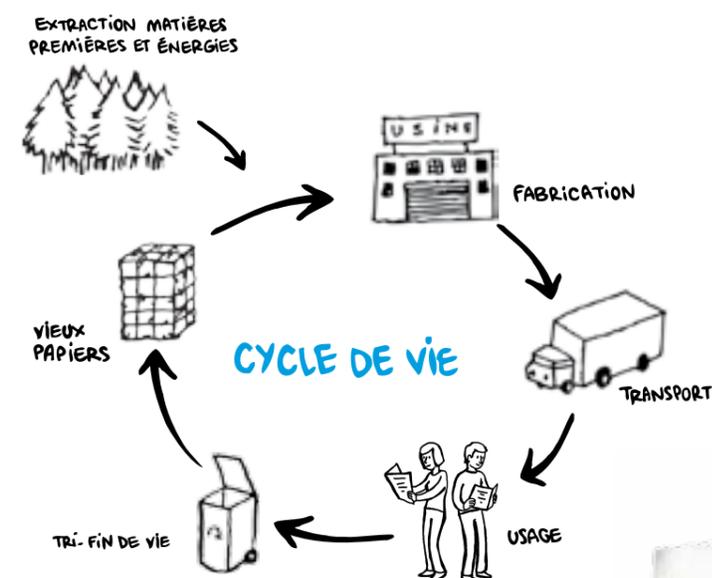


Crédit : Sylvain Hltau

Pour mieux consommer, ces logos environnementaux sont vos meilleurs alliés. Ils signalent les produits les plus respectueux de l'environnement à performance égale.

Des logos pour des impacts environnementaux réduits

Les logos environnementaux présentés ici certifient un produit fini dont les impacts environnementaux sont réduits tout au long de son cycle de vie. Ces logos apportent l'assurance qu'une amélioration à une étape isolée du cycle de vie n'engendre pas de répercussions négatives à d'autres.



Lequel choisir?

Pour obtenir ces logos environnementaux, les industriels volontaires soumettent leur produit à un cahier des charges précis, spécifique selon la catégorie de produit et révisé régulièrement. Le respect de ces critères est contrôlé par un tiers expert indépendant.

Il existe des logos environnementaux pour le papier destiné à l'imprimerie, le papier à copier, les papiers imprimés, les enveloppes, les pochettes postales et les cahiers. Certains sont des écolabels officiels résultant de démarches portées par les pouvoirs publics (Écolabel européen, Ange bleu en Allemagne, Nordic Swan dans les pays nordiques). Il existe aussi des initiatives privées comme NF Environnement ou Paper by nature. **En France, l'Écolabel européen est l'écolabel de référence.**

Logos environnementaux :



➤ Écolabel européen



➤ Paper by Nature



➤ NF Environnement



➤ Ange bleu
L'écolabel officiel allemand



➤ Nordic Swan
L'écolabel nordique



Crédit : Sylvain Hltau



Écolabel européen

- ☑ Logo environnemental officiel
- ☑ Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

- Absence de malus sur la fibre
- Pour le substrat papier journal, bonus systématique sur la fibre
- Pour les papiers imprimés : absence de malus sur les encres (désencrabilité prouvée à l'aide du « deinking scorecard » reposant sur le test INGEDE 11), absence de malus pour les colles non solubles (test INGEDE 12), absence de malus pour le traitement REH

Le + selon Ecofolio

- La garantie d'acheter l'un des meilleurs produits du point de vue de la performance environnementale
- Le cadrage institutionnel de la Commission européenne
- La consultation des parties prenantes pour l'élaboration des critères et leur mise à jour
- L'incorporation de fibres recyclées ou issues de forêts gérées durablement
- La prise en compte de critères de recyclabilité

1. Définition

Date de création	1992
Spécifique au papier	Décliné - L'Écolabel européen couvre 32 catégories de produits et possède une déclinaison spécifique pour le papier.
Présentation générale Historique	Cet écolabel de type I (norme ISO 14024) applicable à un nombre croissant de catégories de produits (biens et services) est reconnu par les 28 pays membres de l'Union européenne et les 3 pays de l'espace économique européen.
Principes de gestion	Chaque État membre désigne un ou plusieurs organismes compétents assurant la gestion de l'Écolabel européen. En France, les organismes compétents sont l'ADEME (en charge du développement des critères environnementaux) et AFNOR Certification (qui délivre l'Écolabel européen). Les règles de développement des critères sont basées sur les principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▶ crédibilité : développé sur la base d'études scientifiques (approche cycle de vie) et la consultation des parties intéressées (ONG environnementale, associations de consommateur, industriels, administrations) ; ▶ fiabilité : certification par une tierce partie indépendante ; ▶ visibilité : logo reconnu des consommateurs ; ▶ sélectivité : logo d'excellence (seuls les 10 à 20 % des produits les plus performants d'un point de vue environnemental peuvent prétendre au logo).
Périmètre concerné (cycle de vie)	Approche cycle de vie. Un cahier des charges spécifique existe pour les supports papier graphique et papier à copier soient les feuilles ou rouleaux de papier non imprimé destinés à l'impression, à la photocopie, à l'écriture ou au dessin. Deux autres cahiers des charges existent respectivement pour le support papier journal et pour les papiers imprimés. Des critères viennent d'être adoptés pour les papiers façonnés/transférés (« converted paper products ») comme les enveloppes ou les articles de papeterie. La publication de ce nouveau référentiel est prévue pour mi 2014.

2. Schémas et fonctionnement

Fonctionnement et attribution	Deux étapes essentielles pour obtenir l'Écolabel européen : <ul style="list-style-type: none"> ▶ phase préparatoire de mise en conformité du produit et montage du dossier technique et administratif ; ▶ phase d'examen du dossier et contrôle sur site en France.
--------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Principaux critères d'attribution

Approche multicritère et multi-étape : les critères d'attribution de l'Écolabel européen sont basés sur des critères environnementaux et des critères de performance. Les exigences portent également sur les mentions à faire figurer sur l'emballage (par ex. « Collectez les vieux papiers pour les faire recycler »).

Pour les papiers à copier et papier journal, les critères visent à :

- ▶ limiter les rejets de substances toxiques ou entraînant une eutrophisation des eaux ;
- ▶ réduire les dommages et risques environnementaux liés, d'une part, à l'utilisation d'énergie (réchauffement climatique, acidification, appauvrissement de la couche d'ozone, épuisement des ressources non renouvelables) par une diminution de la consommation d'énergie et, d'autre part, aux émissions dans l'atmosphère ;
- ▶ réduire les dommages et risques environnementaux liés à l'utilisation de substances chimiques dangereuses ;
- ▶ appliquer des principes de gestion durable en vue de préserver les forêts. Pour le journal, au moins 70 % des fibres utilisées doivent être récupérées. Pour les papiers à copier/papiers graphiques, la fibre peut être vierge ou recyclée. Pour les fibres vierges, au moins 50 % doivent être issues de forêts gérées durablement. Les fibres non certifiées doivent être couvertes par un système de vérification garantissant leur origine légale. Les fibres vierges doivent être couvertes par des certificats de type PEFC™, FSC® ou équivalent.

Pour les papiers imprimés, les critères visent en outre à promouvoir l'efficacité environnementale du recyclage, dont le désencrage, et à réduire les émissions de composants organiques volatiles (COV).

Il existe une interaction entre ces différents écolabels européens des papiers :

- ▶ les deux cahiers des charges des (i) papiers graphiques et papiers à copier et (ii) papier journal listent les critères sur le papier en tant que substrat ;
- ▶ le cahier des charges sur les papiers imprimés exige que le produit soit imprimé sur du papier labellisé Écolabel européen des papiers graphiques et papiers à copier, ou papier journal ;
- ▶ idem pour les papiers transformés.

Niveau de diffusion

Europe

Incorporation de fibre recyclée

Pas de minimum exigé pour les papiers à copier/papiers graphiques et papiers imprimés. Un minimum de 70 % est requis pour le papier journal.

3. Redevance d'usage en cours de modification

Audit de certification

Les frais d'instruction et d'admission du dossier dépendent de la taille de l'entreprise :

- ▶ PME : 600 € pour le premier produit et 450 € par produit supplémentaire ;
- ▶ micro-entreprises : 350 € pour le premier produit et 300 € par produit supplémentaire ;
- ▶ autre entreprise ne répondant pas à la définition de TPE/PME stipulée dans la recommandation 2003/361/CE : 1 200 € pour le premier produit et 900 € par produit supplémentaire.

Des frais sont également liés à l'audit de certification par l'organisme compétent (1,5 jour).

Audit de contrôle

Audit annuel par l'organisme compétent (1,5 jour).

Redevance annuelle

La redevance de droits d'usage est versée annuellement : 350 € par an et par produit pour les TPE, 750 € pour les PME et 1 500 € pour les grosses entreprises.
L'ensemble des frais (instruction/admission, audit et redevance annuelle) seront mis à jour en 2014.

4. Mais encore...

www.ecolabel.eu et www.ecolabels.fr



Paper by nature

- Logo environnemental officiel
- Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

- Absence de malus sur la fibre
- Pour les enveloppes : absence de malus sur les agents de traitement REH

Le commentaire d'Ecofolio

Paper by Nature mène le développement des critères d'un nouvel écolabel européen dédiés aux papiers façonnés ou transformés (« converted paper products »). Ce travail a été conduit en collaboration avec l'organisme compétent suédois et l'expert indépendant Bureau Veritas. Ce label devrait disparaître.

1. Définition	
Date de création	2008
Spécifique au papier	Oui
Présentation générale Historique	Association dont la vocation est la promotion des pratiques écologiques dans l'industrie des produits papetiers façonnés ou transformés, ainsi qu'une utilisation responsable du papier par les consommateurs. Elle a été fondée par plusieurs acteurs européens majeurs du secteur papetier.
Principes de gestion	L'objectif est de servir de référence globale aux consommateurs pour les produits papetiers transformés.
Périmètre concerné (cycle de vie)	Approche cycle de vie. Le logo s'applique aux papiers et articles papetiers façonnés ou transformés tels que les enveloppes, les cahiers ou les produits de classement.
2. Schémas et fonctionnement	
Fonctionnement et attribution	L'éligibilité dépend de la performance environnementale du produit, évaluée sur la base de critères obligatoires et d'un système de points. L'utilisation du logo requiert une adhésion à l'association.
Principaux critères d'attribution	Les principales caractéristiques prises en compte sont la certification des forêts, le pourcentage de fibres recyclées, ainsi que des critères environnementaux sur la production du papier, sa transformation et son impression : la consommation d'énergie, les rejets dans l'air et dans l'eau, la limitation des substances dangereuses et des COV, la gestion des déchets.
Niveau de diffusion	Europe
Incorporation de fibre recyclée	Supérieure ou égale à 65% (fibres de post-consommation) et peut être remplacée par des fibres vierges certifiées issues de forêts gérées durablement. Ainsi, l'exigence pour les papiers recyclés est d'au moins 65% de fibres recyclées de post-consommation et pour les papiers contenant des fibres vierges, tous les papiers doivent être certifiés FSC® ou PEFC™.
3. Redevance d'usage	
Audit de certification	Un audit de certification sur site tous les trois ans.
Audit de contrôle	Un audit de suivi documentaire tous les ans.
Redevance annuelle	Cotisation annuelle selon le CA : 2 000 €, 5 000 € ou 10 000 €.
4. Mais encore...	
	www.paperbynature.com



NF Environnement

- Logo environnemental officiel
- Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

- Pour les enveloppes : dans la nouvelle version, l'utilisation de traitement REH sera proscrite et cela permettra ainsi d'éviter un malus
- Malus évité avec les fenêtres en papier cristal

Le + selon Ecofolio

- La garantie d'acheter l'un des meilleurs produits du point de vue de la performance environnementale
- La consultation des parties prenantes pour l'élaboration des critères et leur mise à jour

1. Définition	
Date de création	1991
Spécifique au papier	Décliné - L'écolabel couvre plusieurs catégories de produits mais possède une déclinaison spécifique pour les produits en papier façonnés (cahiers, enveloppes et pochettes postales).
Présentation générale historique	Marque collective privée volontaire délivrée par AFNOR Certification. Cet écolabel de type I (norme ISO 14024) est applicable à un nombre croissant de catégories de produits et services.
Principes de gestion	À performances d'usage égales, la marque NF Environnement distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit. Ces critères sont le résultat d'échanges entre représentants d'industriels, d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement, de distributeurs et des pouvoirs publics français.
Périmètre concerné (cycle de vie)	Approche cycle de vie. AFNOR Certification ne développe pas la marque NF Environnement pour une gamme de produits dès lors que l'Écolabel européen couvre celle-ci.
2. Schémas et fonctionnement	
Fonctionnement et attribution	Deux étapes essentielles pour obtenir le logo NF Environnement : <ul style="list-style-type: none"> ▶ phase préparatoire de mise en conformité du produit et montage du dossier technique et administratif ; ▶ phase d'examen du dossier et contrôles sur site en France.
Principaux critères d'attribution	Approche multicritère et multi-étape. Le produit doit être conforme à des critères écologiques et d'aptitude à l'usage. Pour la marque NF Environnement, ces critères sont déclinés en enveloppes (12 sous-critères) et cahiers (18 sous-critères). Outre les critères d'aptitude à l'usage, les critères visent à : <ul style="list-style-type: none"> ▶ réduire la consommation d'énergie et les émissions dans l'eau et l'air lors de la fabrication (critères de l'Écolabel européen, Nordic Swan ou équivalent pour le papier) ; ▶ limiter les substances dangereuses pour la santé et l'environnement (pour le papier, encres, colles, agents de nettoyage...) ; ▶ améliorer la recyclabilité ; ▶ optimiser les grammages (pour les enveloppes).
Niveau de diffusion	France
Incorporation de fibre recyclée	Pas de minimum exigé.
3. Redevance d'usage	
Audit de certification	Un audit sur site par AFNOR Certification à l'admission.
Audit de contrôle	Un audit annuel de surveillance par AFNOR Certification.
Redevance annuelle	Redevance annuelle correspondant à 0,01 % du CA du produit labellisé, d'un montant maximum de 10 k€.
4. Mais encore...	
	www.ecolabels.fr



- ☑ Logo environnemental officiel
- ☑ Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

- Bonus systématique sur la fibre

Ange bleu

L'écolabel officiel allemand

Le + selon Ecofolio

- La garantie d'acheter l'un des meilleurs produits du point de vue de la performance environnementale
- Un écolabel historique (le tout premier écolabel en Europe)
- La caution du ministère de l'Environnement allemand ; l'agence fédérale pour l'environnement (UmweltBundesamt, UBA) est en charge du développement des critères
- Des exigences fortes sur l'incorporation de fibres recyclées
- La consultation des parties prenantes pour l'élaboration des critères et leur mise à jour

1. Définition

Date de création	1978
Spécifique au papier	L'écolabel Ange Bleu couvre plusieurs catégories de produits et possède une déclinaison spécifique pour le papier.
Présentation générale Historique	C'est le plus ancien écolabel de type I et le plus reconnu en Allemagne. L'Ange Bleu est administré par un jury d'experts nommé par le ministère de l'Environnement. La délivrance de cet écolabel est assurée par le RAL gGmbH (filiale de l'Institut allemand pour l'assurance qualité et la certification des produits) et les critères sont développés par l'Agence fédérale pour l'environnement.
Principes de gestion	Homologué par le ministère de l'Environnement allemand pour traiter les questions de protection environnementale et des consommateurs.
Périmètre concerné (cycle de vie)	Approche cycle de vie. Il est développé pour tous les produits hors alimentation et industrie pharmaceutique. Il existe deux référentiels pour les papiers graphiques : le premier pour les papiers 100 % recyclé (« Recycled Paper ») et le deuxième pour les papiers pour impression (« Printing and publication papers ») fabriqués à partir de fibres recyclées.

2. Schémas et fonctionnement

Fonctionnement et attribution	Il existe 121 référentiels couvrant des catégories de produit. Un jury d'experts (pouvoirs publics, consommateurs, associations, entreprises, universitaires) valide les critères de labellisation.
Principaux critères d'attribution	Approche multicritère et multi-étape. <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'écolabel Ange Bleu 100 % recyclé exige d'utiliser des fibres de papier issues à 100 % de papier recyclé post-consommation avec une dérogation possible pour les produits finis certifiés (95 % de recyclé post-consommation). Il exige également d'utiliser au moins 65 % de papier recyclé post-consommation issus des sortes « ordinaires », « moyennes » et « contenant du Kraft » (liste des sortes autorisées définie dans le référentiel). Le référentiel limite également les émissions de COV. ▶ L'écolabel Ange Bleu pour papier pour impression « Printing and Publication Papers » exige d'utiliser de la fibre recyclée issues pour 80 % de vieux papiers de sortes « ordinaires ». Il autorise un maximum de 25 % de fibres vierges devant être certifiées issues de forêts gérées durablement. <p>Les deux référentiels interdisent l'usage d'azurants optiques, de produits chlorés et halogénés et limitent l'utilisation de substances dangereuses.</p>
Niveau de diffusion	12 000 produits différents pour 1260 titulaires dont la majorité est basée en Allemagne.
Incorporation de fibre recyclée	Entre 75 et 100 %.

3. Redevance d'usage

Audit de certification	Audit documentaire du RAL, avec commentaires de l'État allemand.
Audit de contrôle	Non sauf en cas de non-respect des critères.
Redevance annuelle	250 € HT de frais d'admission plus participation annuelle selon CA : de 270 € à 6 000 €.

4. Mais encore...

www.blauer-engel.de/en/



- ☑ Logo environnemental officiel
- ☑ Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

- Pour les enveloppes : absence de malus sur les agents de traitement REH et sur les colles non solubles

Nordic Swan

L'écolabel nordique

Le + selon Ecofolio

- La garantie d'acheter l'un des meilleurs produits du point de vue de la performance environnementale
- Le conseil des représentants de ministères de l'Environnement est en charge de l'élaboration du référentiel
- L'incorporation de fibres recyclées ou issues de forêts gérées durablement
- La consultation des parties prenantes pour l'élaboration des critères et leur mise à jour

1. Définition

Date de création	1989
Spécifique au papier	L'écolabel nordique « Nordic Swan » couvre plusieurs catégories de produits et possède une déclinaison spécifique pour le papier.
Présentation générale Historique	C'est un écolabel officiel de type I. Créé en 1989 par la Norvège et la Suède, la Finlande a rejoint le dispositif en 1990, l'Islande en 1991 et le Danemark en 1997.
Principes de gestion	Il encourage une conception durable des produits. Le conseil des représentants des ministères de l'Environnement des pays nordiques est en charge de l'élaboration du référentiel. Des conseils nationaux, composés de plusieurs parties prenantes (8 à 15 membres) sont également organisés dans chaque pays. Enfin, l'organisme de délivrance du logo dépend du pays dans lequel le candidat adresse sa demande. La licence est valable tant que les critères restent inchangés, ces derniers étant revus tous les 3 à 5 ans.
Périmètre concerné (cycle de vie)	Approche cycle de vie. Plusieurs types de produits papiers sont concernés comme les papiers à copier et les enveloppes. Le référentiel se décline également pour les imprimeurs.

2. Schémas et fonctionnement

Fonctionnement et attribution	Aujourd'hui il existe 61 référentiels qui couvrent entre 200 et 300 groupes de produits pouvant être certifiés écolabel nordique. L'écolabel est attribué sur audit par un organisme indépendant.
Principaux critères d'attribution	Approche multicritère et multi-étape. Les caractéristiques prises en compte sont l'origine de la fibre (au moins 30 % issues de forêts certifiées) ou le contenu en recyclé (au moins 75 %) ou un mélange des deux, la limitation des substances dangereuses, la maîtrise de la consommation d'énergie, la réduction des émissions dans l'air et dans l'eau et la gestion des déchets de production. En complément, pour les enveloppes, les critères visent à garantir la recyclabilité des colles non solubles (test INGEDE 12), réduire les chutes et la surface d'impression.
Niveau de diffusion	Essentiellement les pays scandinaves. Cela concerne 6 500 produits différents pour 1 100 entreprises.
Incorporation de fibre recyclée	3 niveaux d'incorporation : <ul style="list-style-type: none"> ▶ au moins 75 % ou ; ▶ en mélange avec de la fibre vierge issue de forêts certifiées gérées durablement ou ; ▶ absence d'exigence si 30 % de la fibre est certifiée issue de forêts gérées durablement.

3. Redevance d'usage

Audit de certification	Audit de certification tous les trois ans.
Audit de contrôle	Audit de suivi tous les ans.
Redevance annuelle	Le coût de délivrance et de maintien du logo dépendent du pays dans lequel les produits sont vendus. Le système des redevances est actuellement en révision. 2000 € plus participation annuelle selon le CA annuel du produit portant le logo de l'écolabel nordique (pourcentage compris entre 0,05 % et 0,15 % pour le papier à copier, 0,3 % pour les enveloppes – plafonné à 100 000€).

4. Mais encore...

www.nordic-ecolabel.org/

3 - MARQUES ET NORMES RELATIVES AUX SITES DE PRODUCTION



Crédit : Sylvain Hiteau

L'approche « site » est complémentaire de l'approche « produit »



Dans l'approche « site », il s'agit de réduire les impacts environnementaux des sites de production, comme une papeterie ou une imprimerie, où sont effectuées certaines étapes de transformation.

Les procédés de blanchiment ECF et TCF

Le blanchiment de la pâte a pu être une étape très polluante de la fabrication du papier. Les techniques alternatives de blanchiment sont des méthodes visant à ne plus utiliser de chlore gazeux :



- ▶ ECF (Elemental Chlorine Free), emploi de dioxyde de chlore et de peroxyde d'hydrogène ;
- ▶ TCF (Totally Chlorine Free), emploi de peroxyde d'hydrogène et d'ozone.

Ces alternatives sont plus écologiques et aujourd'hui très largement répandues. L'indication « ECF » ou « TCF » est une déclaration volontaire sous la seule responsabilité du papetier.



Logos environnementaux :





- Démarche environnementale officielle
- Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

Aucune

Imprim'Vert®

Le **+** selon Ecofolio

Distinguer les imprimeurs engagés, même si les exigences sont avant tout réglementaires.



- Démarche environnementale officielle
- Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

Aucune

ISO 14 001

Le **+** selon Ecofolio

L'amélioration de la performance globale de l'entreprise.

1. Définition	
Date de création	1998
Spécifique au papier	Décliné et applicable à l'ensemble des activités d'impression quel que soit le support dont le papier.
Présentation générale Historique	Imprim'Vert® est une marque collective simple créée en 1998 par la Chambre des métiers de l'artisanat du Loir-et-Cher et la Chambre régionale des métiers de l'artisanat du Centre pour promouvoir les pratiques respectueuses dans le secteur de l'imprimerie.
Principes de gestion	La marque, propriété du Pôle d'innovation de l'imprimerie (P2i) est gérée par le P2i en partenariat avec l'UNIC (Union nationale de l'Imprimerie et de la Communication).
Périmètre concerné (cycle de vie)	Procédé d'impression uniquement.
2. Schémas et fonctionnement	
Fonctionnement et attribution	Le droit d'utilisation de la marque est attribué à un imprimeur sur sa demande et contre un droit d'usage. Il fait l'objet d'un audit initial effectué sur site par un « référent » identifié au sein des chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie et chambre des métiers et d'artisanat). Le dossier est soumis pour examen à un comité d'attribution régional ou national.
Principaux critères d'attribution	Élimination des déchets dangereux d'imprimerie conforme à la réglementation, sécurisation des stockages des produits liquides dangereux, non utilisation de produits étiquetés « toxiques », sensibilisation environnementale des employés et de la clientèle, et désormais gestion de l'énergie.
Niveau de diffusion	En 2013, plus de 2 200 sites (environ 80 % du tonnage de papier imprimé en France) sont détenteurs de la marque Imprim'Vert®. La marque est également présente dans d'autres pays européens comme l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, l'Italie ou la Roumanie.
Incorporation de fibre recyclée	Pas d'obligation.
3. Redevance d'usage	
Audit de certification	Audit initial (1/2 journée) puis de vérification tous les trois ans.
Audit de contrôle	Justification documentaire annuelle auprès du P2i.
Redevance annuelle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 30 € HT en dessous de 10 salariés ; ▶ 130 € HT par an de 10 à 49 salariés ; ▶ 230 € HT par an au-dessus de 50 salariés.
4. Mais encore...	
	www.imprimvert.fr

1. Définition	
Date de création	1996 révisée en 2004
Spécifique au papier	Non
Présentation générale Historique	Norme décrivant les exigences d'un système de management de l'environnement dans le but d'une certification par un tiers. Il est basé sur le principe de la boucle d'amélioration continue qui permet d'optimiser son organisation pour améliorer sa performance environnementale.
Principes de gestion	En France, c'est le COFRAC qui attribue l'accréditation des organismes certificateurs. Au niveau international, le comité ISO est en charge de définir les évolutions de la norme.
Périmètre concerné (cycle de vie)	Un site de production (imprimerie, usine papetière...) ou une organisation.
2. Schémas et fonctionnement	
Fonctionnement et attribution	Fondé sur un audit indépendant par un organisme certificateur.
Principaux critères d'attribution	<p>Le système de management environnemental doit permettre l'identification et la maîtrise des principaux impacts sur l'environnement, autour des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ engagement de la direction ; ▶ conformité aux exigences (issues de la réglementation ou d'autres sources) ; ▶ prévention des pollutions qui nécessitent des dispositions de préparation et réponse aux situations d'urgence ; ▶ amélioration continue, qui induit de façon directe l'amélioration des performances environnementales du site. <p>Le système doit comporter une formalisation à l'aide de procédures et d'enregistrements de façon à démontrer l'efficacité de son fonctionnement aux tiers. Il ne comporte pas d'objectifs de performance prédéfinis au-delà de la conformité réglementaire.</p>
Niveau de diffusion	Monde
Incorporation de fibre recyclée	-
3. Redevance d'usage	
Audit de certification	Un audit de certification tous les trois ans. Le budget varie en fonction du nombre de jours nécessaires à l'audit.
Audit de contrôle	Un audit de suivi annuel par l'organisme certificateur.
Redevance annuelle	-
4. Mais encore...	
	www.iso.org



Emas

- Démarche environnementale officielle
- Contrôle indépendant

Synergie avec les critères du barème éco-différencié d'Ecofolio :

Aucune

Le + selon Ecofolio

L'amélioration de la performance globale de l'entreprise.

1. Définition

Date de création	1995 révisé en 2001 et 2009
Spécifique au papier	Non
Présentation générale Historique	L'EMAS (Eco Management and Audit Scheme) est un système régi par le règlement européen n° 1221/2009 et qui définit les exigences d'un système de management de l'environnement dans le but d'un enregistrement auprès de la Commission européenne.
Principes de gestion	La gestion des enregistrements est gérée dans chaque État membre et par délégation par un organisme compétent (le ministère de l'Environnement en France). Pour la France, c'est le COFRAC qui attribue l'accréditation des organismes certificateurs.
Périmètre concerné (cycle de vie)	Un site de production industriel, par exemple une usine papetière, ou une organisation.

2. Schémas et fonctionnement

Fonctionnement et attribution	Enregistrement sur la base d'un audit indépendant par un organisme certificateur.
Principaux critères d'attribution	Le système de management environnemental mis en place par le site doit permettre l'identification et la maîtrise des principaux impacts sur l'environnement, de manière similaire à l'ISO 14001. Toutefois le schéma EMAS va au-delà de l'ISO sur certains points : <ul style="list-style-type: none"> ▶ un degré d'exigence plus strict sur les aspects réglementaires ; ▶ l'obligation de rédaction d'une déclaration environnementale.
Niveau de diffusion	8 150 sites certifiés en Europe en 2013 tous secteurs confondus.
Incorporation de fibre recyclée	-

3. Redevance d'usage

Audit de certification	Un audit de certification tous les trois ans. Le budget varie en fonction de la taille du site.
Audit de contrôle	Un audit de suivi annuel.
Redevance annuelle	-

4. Mais encore...

http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm



Crédit : Sylvain Hiteau

4. UTILISER VOS LOGOS ENVIRONNEMENTAUX POUR ACCÉDER FAVORABLEMENT AUX CRITÈRES DU BARÈME ÉCO-DIFFÉRENCIÉ



Crédit : Sylvain Hiteau

En prenant en compte dès la conception les conséquences sur l'étape de recyclage, la réutilisation de la fibre pour un nouveau produit en papier sera facilitée. Le barème éco-différencié permet aux adhérents d'entrer dans cette démarche d'éco-conception.

Optimisez votre gestion du barème éco-différencié grâce à l'utilisation des logos environnementaux

Barème éco-différencié et logos environnementaux ou labels sont complémentaires. Ainsi, les logos ou labels que vous utilisez sur vos supports doivent permettre, si vous êtes adhérent d'Ecofolio et assujetti à l'éco-contribution, de remplir certains critères mis en oeuvre par le barème éco-différencié.



En effet, grâce à un système de bonus-malus, deux critères modulent ce barème :

- ▶ la nature de la fibre pour favoriser l'usage de papier recyclé (bonus de 10% pour les papiers contenant majoritairement des fibres recyclées ou malus de 5% pour les papiers ne répondant pas aux critères de la fibre de l'Écolabel européen) ;
- ▶ la recyclabilité afin de limiter l'usage des éléments perturbateurs du recyclage (malus de 5% par élément perturbateur du recyclage).

La grille de lecture qui suit vous aide à visualiser pour chaque logo environnemental, s'il vous permet d'accéder à :

- un bonus systématique ;
- un bonus potentiel ;
- une absence de malus systématique.



Crédit : Sylvain Hiteau

Les logos environnementaux qui peuvent vous faire accéder aux bonus du barème éco-différencié sur la fibre

						
		FSC® recyclé	FSC® 100% certifié	FSC® mixte	Certifié PEFC™	PEFC™ recyclé
Bonus systématique	✓	✓				✓
Absence de malus systématique			✓	✓	✓	
Bonus potentiel				✓	✓	

							
	Papiers à copier et papiers graphiques	Papier journal	Papiers imprimés	Enveloppes (en cours de mise à jour)			
Bonus systématique		✓			✓		
Absence de malus systématique	✓		✓				✓
Bonus potentiel	✓		✓	✓		✓	✓

Dans le cas d'une auto-déclaration sur la fibre recyclée (boucle de Moebius ou allégation), un bonus potentiel peut s'appliquer selon des conditions définies par Ecofolio.

Les logos environnementaux qui peuvent vous exonérer des malus du barème éco-différencié sur les éléments perturbateurs du recyclage



La teinte de la fibre	Absence de malus sur la fibre teintée dans la masse ?					
	Absence de malus sur les fibres Kraft non blanchies ?					
Les encres	Absence de malus sur le papier non couché avec encre offset (durée > 6 mois) ?	Oui				
	Absence de malus sur les encres non désencrables flexographie ?	Oui				
	Absence de malus sur les encres non désencrables jet d'encre ?	Oui				
Les colles	Absence de malus sur les colles ?	Oui pour les colles non-solubles			Oui pour les colles non-solubles des enveloppes	
Les éléments non pulpables	Absence de malus sur le vernis UV ?					
	Absence de malus sur les éléments non pulpables plastique et REH constitutifs du produit ¹ ?	Oui pour le traitement REH	Oui pour les fenêtres et le traitement REH (nouvelle version)		Oui pour le traitement REH des enveloppes	Oui pour le traitement REH des enveloppes
	Absence de malus sur les éléments non pulpables Inserts et blister ² ?					

1 Par exemple, pelliculage de couverture, fenêtre plastique, couverture plastique...

2 Par exemple, CD-ROM, échantillon, carte en plastique, blister d'expédition

Société privée à but non lucratif, nouvellement agréée par l'État en 2013, Ecofolio est en charge de la collecte et du recyclage des papiers en France. Sa mission ? Faire progresser le recyclage des papiers.



L'objectif fixé par les pouvoirs publics est d'atteindre 55 % de recyclage des papiers en 2016 et 60 % en 2018. C'est pourquoi Ecofolio construit avec la filière un modèle d'économie circulaire capable de transformer les vieux papiers en une ressource disponible et compétitive. Pour ce faire, l'éco-organisme mobilise, oriente, finance et accompagne tous les acteurs de la filière.

Des missions au service de l'intérêt général

Son action est structurée autour de trois missions principales :

► Soutenir et accompagner le service public

Ecofolio collecte chaque année une éco-contribution auprès des émetteurs de papiers, acteurs économiques qui diffusent, distribuent ou fabriquent des papiers sur le marché français, puis la reverse sous forme de soutiens financiers aux collectivités locales en charge du service public de gestion des déchets. Il s'agit d'un transfert financier des acteurs économiques vers le service public. La priorité est donnée au recyclage des papiers et à l'accompagnement des collectivités vers des modèles plus performants. Et plus globalement, Ecofolio vise à favoriser l'éco-conception afin que le recyclage soit facilité et que les vieux papiers deviennent une matière compétitive alternative au bois.

► Protéger l'environnement

Ecofolio souhaite accompagner les acteurs en charge des opérations vers une meilleure performance de recyclage. Ainsi, l'éco-organisme met à disposition des acteurs son expertise (audit, études, analyses techniques & environnementales, etc.) et pilote des expérimentations pour améliorer les performances du tri, de la collecte et du recyclage des papiers. Tiers-expert de la filière, Ecofolio propose des pistes d'innovation pour toutes les opérations (pré-collecte dans les foyers ou les entreprises, bacs de collecte sélective, centres de tri, préparation de la matière, etc.). L'objectif pour l'éco-organisme est de remettre les papiers au cœur des enjeux « déchets » en France et de développer une collecte très sélective des papiers.

► Sensibiliser les Français

Ecofolio mène des campagnes de communication et de sensibilisation auprès de tous les Français. Elles visent à encourager un geste de tri responsable et quotidien, au foyer, au bureau, dans la rue. Avec les collectivités locales, l'accent est mis sur le geste de tri et les réponses aux questions des usagers.

Depuis la création de l'éco-organisme, le geste de tri des papiers a augmenté de 14%. Alors que moins d'un papier sur deux est recyclé en France, beaucoup reste encore à faire! Les leviers d'action sont clairs : éco-concevoir en amont, recycler plus et mieux l'ensemble de nos papiers, sensibiliser les Français à la cause du recyclage.

L'agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre, et ce dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.



L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



« Tout savoir sur les logos environnementaux apposés sur les produits de consommation courante » - Panorama
Publication (livre + CD) à destination des professionnels (acheteurs, grande distribution, établissement public...) et de toute personne souhaitant en savoir plus sur les logos environnementaux (associations de consommateurs, environnementales, etc.) - Réf : G 21734. Prix de vente public : 42 € TTC - Disponible sur commande à l'adresse suivante : www.ademe.fr/publications rubrique : Les éditions payantes (à partir de début février 2014)

Accréditation

Procédure par laquelle une instance habilitée reconnaît formellement à la fois la compétence technique et l'impartialité d'un organisme pour mener des tâches particulières, notamment la certification, la validation ou la qualification. L'accréditation peut être soit réglementaire et obligatoire, soumise à un organisme national d'accréditation (le COFRAC), soit relevée d'une démarche volontaire.

Agrément

Un agrément est le fait pour une autorité d'accorder à une personne physique ou morale une fonction ou un pouvoir, de l'autoriser à exercer une activité réglementée. L'agrément procède de la même logique que l'accréditation mais repose généralement sur un degré moindre de formalisme.

Barème éco-différencié d'Ecofolio (B.E.D.)

Ce barème éco-différencié est mis en place pour orienter les émetteurs de papiers vers une meilleure recyclabilité de leurs produits. Fondé sur un système de bonus-malus articulé autour de la contribution de base, il s'exprime en euros par tonnes et conserve son incitation à la réduction des tonnages. Ainsi, l'éco-contribution est modulée par des bonus pour favoriser l'usage du papier recyclé et des malus pour encourager les pratiques vertueuses d'éco-conception et une meilleure recyclabilité des papiers. Pour en savoir plus, consultez la documentation en ligne sur www.ecofolio.fr/dossiers/docbed.pdf.

Certification

La certification est une procédure par laquelle une tierce partie indépendante, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un système d'organisation, un processus, une personne, un produit ou un service est conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel. La certification autorise généralement l'utilisation d'un logo qui atteste de la qualité de son produit ou service auprès du consommateur.

Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois

Procédé de suivi de l'information sur l'origine des produits forestiers et à base de bois qui permet à l'organisme d'établir des déclarations précises et vérifiables sur le contenu et l'origine de la matière première certifiée.

Cycle de vie d'un produit

Le cycle de vie comprend l'ensemble des étapes du produit du berceau à la tombe : extraction des matières premières, fabrication du produit, distribution, utilisation et fin de vie.

Déclaration environnementale

La série de normes ISO 14020 définit 3 types d'étiquettes et de déclarations environnementales :

- ▶ type I sur les écolabels (ISO 14024) : logo officiel, labellisant une démarche d'éco-conception aboutie (démarche multicritère et multi-étape). Le certificat s'appuie sur un cahier des charges public ;
- ▶ type II sur l'auto-déclaration environnementale (ISO 14021) : allégations environnementales avancées sous la seule responsabilité d'un producteur, prestataire de service ou distributeur. Elle est souvent limitée à une caractéristique environnementale du produit ou concerne une seule étape du cycle de vie du produit ;
- ▶ type III sur l'écoprofil (ISO 14025) : il consiste en la mise à disposition de données quantitatives sur les impacts environnementaux d'un produit, lesquelles sont souvent présentées sous forme de diagrammes parfois accompagnés de quelques informations qualitatives.

Écolabel

C'est un logo environnemental délivré aux produits présentant des avantages environnementaux, correspondant au type I de la norme ISO 14024. L'écolabel est attribué à un produit ayant fait l'objet d'un contrôle par une tierce partie et répondant à un cahier des charges préétabli fixant un ou plusieurs critères pour la catégorie de produits concernée. Le cahier des charges est établi selon une analyse de cycle de vie du produit.

Logo environnemental officiel

Les logos cités dans le guide sont associés à des référentiels définissant des critères environnementaux. Les logos officiels ont été créés et résultent de démarches portées par les pouvoirs publics.

Marque

La marque est un signe distinctif qui permet au consommateur de distinguer le produit ou service d'une entreprise de ceux proposés par les entreprises concurrentes. La marque peut être matérialisée par un nom propre, un mot, une expression ou un symbole visuel. La marque constitue un repère pour le consommateur.

Norme

Une norme est un document de référence élaboré de manière consensuelle par toutes les parties intéressées et approuvé par un organisme compétent, portant sur des règles, caractéristiques, recommandations ou exemples de bonnes pratiques relatives à des produits, services, méthodes, processus ou organisations. Les normes environnementales visent à encourager le développement économique et l'innovation, tout en prenant en compte des objectifs de développement durable.

Post-consommateur ou post-consommation

Une fibre ou un papier recyclé sont dit « post-consommateur » ou « de post-consommation » s'ils sont recyclés à partir de papiers issus des ménages ou d'installations commerciales, industrielles ou institutionnelles, papiers qui ne peuvent plus servir à l'usage pour lequel ils ont été conçus. Exemple de papier post-consommateur : déchets de papiers issus de la collecte des bureaux (ISO 14021).

Test INGEDE 11 et 12

Les tests INGEDE correspondent à des méthodes de laboratoire développées par l'association européenne des désencrageurs INGEDE.

- ▶ Le test INGEDE 11 a pour but d'évaluer l'aptitude au désencrage d'un imprimé ;
- ▶ Le test INGEDE 12 a pour but d'évaluer que les colles dans les produits papiers/cartons sont compatibles avec le recyclage.



La Boucle papiers

Ecofolio met à disposition de ses adhérents un marquage produit à apposer sur les papiers et permettant de valoriser auprès du public leur engagement pour le recyclage des papiers.

Ses objectifs :

- ▶ Être une signalétique qui incite le plus grand nombre au geste de tri afin de permettre d'atteindre les objectifs ambitieux de recyclage auxquels toutes les parties prenantes, et donc les adhérents, doivent contribuer : 55 % en 2016 ;
- ▶ Mettre en avant auprès des lecteurs et clients l'engagement environnemental d'un adhérent ;
- ▶ Distinguer les produits assujettis contribuant des adhérents des autres produits ;
- ▶ Aider la mission de contrôle d'Ecofolio en facilitant l'identification des émetteurs assujettis encore absents du dispositif.

Rendez-vous sur la Boîte à outils Adhérents accessible sur www.ecofolio.fr pour télécharger la Boucle papiers.

Le document que vous tenez entre vos mains suit intégralement les critères d'éco-conception préconisés par Ecofolio. Il correspond à tous les critères vertueux du barème éco-différencié.

- Le nombre de pages est optimisé grâce à l'utilisation de toutes les pages en recto/verso, deuxième et troisième de couverture comprises.
- À partir du format choisi, le taux de chute a été optimisé. Le papier issu des chutes est ensuite récupéré puis recyclé.
- Le choix d'un papier certifié recyclé avec les pages intérieures et de couverture imprimées sur du Cyclus Offset 100 % recyclé certifié Écolabel DK/011/1.
- Le choix de mode d'impression et de reliure a été fait pour garantir la meilleure recyclabilité de ce guide.
- La couverture n'est pas pelliculée.
- Le vernis de couverture est un vernis acrylique pour éviter l'usage d'un vernis UV.
- Le choix d'un imprimeur certifié ISO 14 001.

Les logos environnementaux en un clin d'œil

En tant que consommateur, vous pouvez trouver les logos environnementaux dans les rayons, visibles sur le produit. Laissez-vous guider pour les reconnaître !

Les logos environnementaux relatifs à la fibre - À repérer sur le produit

	FSC® 100% Garantit que la fibre est issue de forêts bien gérées	p. 10
	FSC® recyclé Garantit que le produit est fabriqué à partir de fibres recyclées	p. 10
	FSC® Mixte Garantit que le produit est issu de sources responsables (mélange de matières issues de forêts certifiées FSC®, de bois contrôlés FSC® ou de fibres recyclées)	p. 10
	Certifié PEFC™ Garantit que le produit est issu de forêts gérées durablement, de sources recyclées ou contrôlées comme provenant de sources non controversées	p. 12
	PEFC™ recyclé Garantit que le produit est issu de sources recyclées et contrôlées comme provenant de sources non controversées	p. 12
	APUR Garantit que la fibre est issue du recyclage	p. 14
	Boucle de Moebius - pourcentage indiqué à l'intérieur Auto-déclaration (ce n'est pas un logo environnemental. Il est sous la pleine responsabilité de l'industriel et non vérifié par une tierce partie) – Le pourcentage intérieur indique la quantité de fibre recyclée incorporée	p. 15
	Boucle de Moebius - vide Auto-déclaration (ce n'est pas un logo environnemental. Il est sous la pleine responsabilité de l'industriel et non vérifié par une tierce partie) – Indique que le matériau est recyclable	p. 15

Les logos environnementaux relatifs aux produits finis - À repérer sur le produit

	Écolabel européen Écolabel officiel européen – Identifie les meilleurs produits pour l'environnement – Décliné pour les papiers graphiques : papiers graphiques et à copier, papier journal, papiers imprimés	p. 18
	Paper by Nature Écolabel à l'initiative d'industriels – Identifie les meilleurs enveloppes et articles de papeterie du point de vue de l'environnement	p. 20
	NF environnement Marque privée, écolabel reconnu en France – Identifie les meilleurs enveloppes et cahiers du point de vue de l'environnement	p. 21
	Ange bleu Écolabel officiel allemand – Identifie les meilleurs produits pour l'environnement – Visible surtout en Allemagne	p. 22
	Nordic Swan Écolabel officiel des pays nordiques – Identifie les meilleurs produits pour l'environnement – Visible surtout dans les pays nordiques	p. 23

Les marques et normes relatives aux sites de production (certifications « site »)

	Imprim'Vert® Marque privée – Indique la prise en compte de l'environnement lors de l'impression	p. 26
	ISO 14001 Norme internationale reconnue – Garantit la prise en compte de l'environnement sur les sites de production ou de façonnage	p. 27
	EMAS Norme officielle européenne – Garantit la prise en compte de l'environnement sur les sites de production ou de façonnage	p. 28

Boucle papiers - À repérer sur le produit

 Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.	Boucle papiers Ecofolio Marquage des adhérents d'Ecofolio qui témoigne de leur engagement en faveur du recyclage des papiers	p. 39
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------